

RÈGLES RELATIVES À LA HAUTEUR DES ESTRADES / CARACTÉRISTIQUES DES RAMPES

Chers exposants,

Nous vous informons que le stand peut avoir une estrade d'une hauteur maximale de 4 cm, sans nécessiter de rampe.

À partir de 4 cm de hauteur de podium, **il est obligatoire** d'avoir une rampe d'au moins 0,90 m de largeur et d'une inclinaison de 8 degrés, afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite..

Merci,
L'équipe EXPOSALÃO